



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 OCTOBRE 2015

ACQUISITION DE MATERIEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'acquérir l'ensemble du matériel cuisine du restaurant « Le coin des Coutumes » pour un montant HT de 2000 €.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la décision modificative n°1.

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir le zonage suivant pour l'assainissement des eaux usées :

- L'ensemble du bourg, les hameaux de Villers sur Thère et de Bongenoult, la zone des Mathurins et les secteurs de la grande campagne et du stade en assainissement collectif.
- Les écarts (trois logements sur la route de Wagicourt, quatorze logements sur le secteur du Bosquet, l'argilière, la ferme du bois de Fecq, le local sur le site EDF le long du Rd n°927) en assainissement individuel.

Monsieur le Maire propose pour l'assainissement des eaux pluviales de prendre en compte les prescriptions édictées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour l'ensemble de son territoire.

AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

L'objectif est de fixer par commune de l'Agglo le nombre de construction libre et à caractère sociale pour la période 2016-2022. La commission de l'Agglo a fixé un nombre de logements de 5400 (4140 libres et 1060 logements dits sociaux). Allonne, ainsi que les villes relais en auront chacune 84 logements par an pendant 6 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis réservé compte tenu du marché actuel et des options choisies pendant la campagne électorale qui consistait à contenir le développement du logement dans la commune.

AMENAGEMENT DU PARKING DE L'ANCIENNE ROUTE DE PARIS

La commission des travaux n'est pas favorable à la réalisation des travaux tel que proposé dans le devis. Un autre devis sera demandé.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2016

Le conseil municipal valide le programme des travaux 2016 proposé par la commission des travaux. Les travaux seront réalisés, en fonction du budget disponible.

1. Enfouissements des réseaux et réfection des trottoirs rue Alfred Leblanc et chemin des coutumes,
2. Travaux de récupération des eaux pluviales et trottoirs rue Pierre Debourge,
3. Entretien de voirie
 - Ferme du bois de fecq – les godins
 - VC8 (du passage à niveau aux tracteurs)
 - Rue de Therdonne (côté droit, de la sortie du village au passage à niveau)
4. Installation d'une climatisation à la cantine et au centre de loisirs,
5. Eclairage terrain de football,
6. Travaux dans le garage, si acquisition,
7. Aménagement de massifs floraux aux entrées de village,

8. Remplacement de la porte d'une classe de l'école élémentaire,
9. Etude par l'ADTO du stationnement et de la sécurité dans le village,
10. Réfection de la salle du conseil,
11. Aménagement après démolition de la grange du café de Bongenoult,
12. Eglise : réfection des peintures intérieures et nettoyage de la toiture
13. Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux.

TRAVAUX ANCIENNE ROUTE DE PARIS ET CHEMIN DES COURTIEUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux d'aménagement et d'éclairage du chemin piétonnier des Courtieux qui relie l'ancienne route de Paris à la rue de la Mairie, la réfection des trottoirs sur la partie haute de l'ancienne route de Paris et la création de massifs floraux pour un montant de 62 301.50 € HT.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2108 € correspondant au reversement de la recette de la brocante encaissée sur le budget communal à l'association sport et loisir d'Allonne et une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'Association Profession Sport et Loisirs Oise.

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2015-2016 AVEC LE THEATRE DU BEAUVAISIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis.,

CONVENTION AVEC RTE (RESEAU DE TRANSPORT ELECTRIQUE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre RTE et la commune concernant le renforcement des fondations du support n° SR 10.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 – matériel audiovisuel et consoles de jeux vidéo à la convention de partenariat.

ADHESION AU DISPOSITIF PASS PERMIS CITOYEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité autorise Monsieur le Maire à adhérer au dispositif PASS PERMIS CITOYEN et à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise.

PERSONNEL COMMUNAL, MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer, dans le cadre de la mise en place de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la délibération.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2016 comme suit :

Coût du repas à la cantine municipale	3.15 €
garderie	1€/heure
TAP	Forfait 2.25 €

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

15 ans	175 €
30 ans	250 €
50 ans	325 €

TARIFS DU COLUMBARIUM

10 ans	325 €
15 ans	400 €
30 ans	475 €

TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

location du 01/04 au 30/09 (tarif été)	225 €
location du 01/10 au 31/03 (tarif hiver)	245 €

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le règlement intérieur des services périscolaires, cependant une modification sera apportée concernant les désinscriptions aux TAP.

AGGLO : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté par Monsieur CAMUS.

SIEAB : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU POTABLE

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté par Monsieur le Maire.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DECISIONS

N°05/2015 – Délivrance concession dans le cimetière
N°06/2015 – Révision du PLU – attribution de marché
N°07/2015 – Délivrance d'une concession dans le cimetière

Affiché le 29/10/2015



Le Maire,


Christian SADOWSKI